Madame, Monsieur...

Rue....

35400 Saint-Malo

Madame la commissaire enquêtrice

Mme Michèle Philippe

DAU 18 Chaussée Eric Tabarly

35400 Saint-Malo

Objet : Observations sur le projet ‘Sémaphore’
 Enquête publique du 24/09 au 24/10/208

Madame la commissaire enquêtrice,

Après avoir consulté le dossier d'enquête publique relatif à la tour sémaphore et les différents avis, dont ceux des associations, Collectif Contre la Tour Sémaphore, ADICEE et OSONS!, je considère que pour les multiples raisons détaillées dans les contributions présentes sur le registre d’enquête, que ce projet n’est pas d’intérêt général.

Ce projet est contraire aux principes d'aménagement actuels de la commune et le dossier présenté ne permet pas de connaître, de comprendre et encore moins de garantir les impacts de la hauteur du bâtiment prévu sur l’évolution de l’urbanisme à Saint-Malo.

La hauteur, question centrale du projet, est complètement négligée dans la partie intérêt général du dossier d’enquête. Elle ne peut constituer l’intérêt général :

* Alors que le reste des équipements et logements prévus par ce programme peuvent prendre leur place dans la rénovation du quartier qui débute avec les règles du PLU actuel.
* Alors que la bonne échelle pour traiter la question de la hauteur est l’ensemble de la ville et le grand paysage.

Veuillez agréer, Madame la commissaire enquêtrice, l’expression de ma détermination à obtenir le gel de toutes modifications du PLU avant sa révision générale,

*Signature*

*À envoyer :*

* *Par mail à l’adresse* [*https://www.registre-dematerialise.fr/888*](https://www.registre-dematerialise.fr/888)
* *Par la poste ou à déposer à DAU 18 Chaussée Eric Tabarly 35400 Saint-Malo*